



# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'ALLIER AVAL



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN DE L'ALLIER AVAL

-----

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2008

### CONTACT

Commission locale de l'eau du SAGE Allier aval  
*Structure porteuse du SAGE : EP Loire*  
12 avenue des landais  
63 170 AUBIERE  
Tél : 04 73 27 60 45  
Fax : 04 73 15 23 10  
Mail : [animation@sage-allieraval.com](mailto:animation@sage-allieraval.com)

Structure  
porteuse



Partenaire  
financier



*L'arrêté interpréfectoral du 10 janvier 2003 a fixé le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin versant de l'Allier aval*

-----

*La composition de la Commission Locale de l'Eau a été fixée par arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 et modifiée par arrêté du 3 mai 2005, puis du 13 septembre 2007, puis du 23 octobre 2008.*

## 1. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

---

En 2008, le SAGE Allier aval est dans sa phase d'élaboration. L'état des lieux de la ressource, des milieux aquatiques et des usages a été validé en juin 2007. Le diagnostic a été validé en décembre 2008. La suite de cette étape est la construction de scénarios et le choix d'une stratégie par la Commission Locale de l'Eau.

## 2. REUNIONS

---

### ↳ La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 8 décembre 2008 à Bellerive-sur-Allier afin de procéder à la validation du diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin de l'Allier aval.

Cette quatrième réunion a également été l'occasion de présenter la démarche d'élaboration du SAGE aux nouveaux membres désignés à la suite des élections municipales et cantonales de 2008.

L'ordre du jour détaillé de la réunion était le suivant :

1. renouvellement de la CLE
2. validation des règles de fonctionnement
3. validation du diagnostic
4. budget et programme d'actions 2009
5. réévaluation du coût du SAGE
6. avancement des études
7. validation du compte-rendu d'activité 2007

### ➤ Le bureau de la CLE

En 2008, le bureau de la CLE s'est réuni à trois reprises :

- Le 8 février 2008 à ARTONNE avec l'ordre du jour suivant :
  1. Commissions thématiques :
    - a. Analyse des points de débats notés lors des réunions
    - b. Validation des remarques émises sur le diagnostic proposé par les bureaux d'étude (tableaux thématiques et fiches par sous-bassin versant)
  2. Commissions géographiques : organisation et déroulement des réunions
  3. Contenu de la prochaine lettre du SAGE
  4. Partenariat pour le secrétariat du SAGE
  5. Inventaire des zones humides
  6. Observatoire de l'Allier
  7. Communication
  
- Le 30 juin 2008 à PONT-DU-CHATEAU avec l'ordre du jour suivant :
  1. Présentation de l'agent mis à disposition pour le secrétariat du SAGE
  2. Présentation du rapport de diagnostic réalisé par les bureaux d'étude
  3. Contenu de la prochaine lettre du SAGE et point sur la communication
  4. Point sur le calendrier des réunions et sur l'avancée des études
  5. Discussion sur les projets pour lesquels l'avis de la CLE est sollicité
  6. Questions diverses
  
- Le 7 novembre 2008 au CENDRE:
  1. Prise en compte des remarques sur le rapport de diagnostic.
  2. Préparation de la réunion de la CLE.
  3. Mise en conformité du règlement intérieur.
  4. Validation du cahier des charges pour l'étude zones humides.

## 3. ETUDES

---

### ➤ Etat des lieux - diagnostic

Il s'agit de la première étude d'élaboration du SAGE. Elle a été lancée en 2006.

L'état des lieux a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 18 juin 2007. La phase de diagnostic a débuté en septembre 2007 pour une durée de 10 mois.

Le diagnostic a été validé par la CLE en décembre 2008.

Les commissions thématiques du SAGE se sont réunies en novembre 2007 afin d'élaborer en commun le diagnostic du bassin versant. Des ateliers ont permis aux acteurs de travailler sur la formulation d'enjeux et d'objectifs pour chacune des thématiques suivantes :

- gestion qualitative de la ressource en eau
- gestion quantitative de la ressource en eau
- gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- dynamique fluviale

Les conclusions de cette première étape de concertation ont été débattues en février 2008 au sein des commissions géographiques, instances favorisant une approche globale et territorialisée.

Cela a permis de présenter à un plus grand nombre d'acteurs le travail réalisé et de hiérarchiser par secteurs hydrographiques les enjeux prédéfinis.

### ➤ **Tendances, scénarii et stratégies**

Une étude d'appui à la CLE pour l'élaboration de scénarios et le choix de sa stratégie a été lancée en décembre 2008 pour une durée de 18 mois. L'Etablissement Public Loire a mandaté le groupement ACTeon/Asconit Consultants pour mener à bien cette mission. Le coût de cette étude est de 195 000 €.

Suite à la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, l'analyse des tendances d'évolution de la ressource et des usages s'inscrit dans une démarche prospective : quel sera l'état de la ressource en eau dans 12 ans si l'on prolonge les modes actuels d'utilisation et de gestion de l'eau ?

Des scénarios seront alors élaborés : ils doivent illustrer différents niveaux d'ambition quant à la gestion / protection de la ressource et des milieux et à la satisfaction des usages, ces derniers peuvent se décliner en programmes d'actions.

Lors de l'étape "Choix de la stratégie", il s'agit de définir des objectifs collectifs concernant les usages et la ressource en eau.

Chaque scénario défini auparavant est alors évalué au regard de ces objectifs : il s'agit de savoir pour chaque scénario si les objectifs collectifs seront ou non atteints et à quel prix. Cette évaluation permet à la CLE de retenir un scénario collectif.

### ➤ **Etudes complémentaires**

Sur la Chaîne des Puys les études suivantes ont été conduites :

- réalisation d'un bilan prélèvements / ressource précis et définition d'un réseau de suivi quantitatif (groupement CETE de Lyon / BRGM)
- prise en compte de la fonction patrimoniale des cours d'eau, milieux aquatiques et sources par la définition de débits minimums biologiques des cours d'eau (bureau d'étude ECOGEA).

L'Etablissement Public Loire subventionne le SMAD des Combrailles qui est le maître d'ouvrage de l'étude à hauteur de 13 000 €.

La commission Inter-SAGE dite « Chaîne des Puys », composée de membres des CLE du SAGE Allier aval et du SAGE Sioule et de représentants du comité de bassin assure le pilotage de l'étude. Elle s'est réunie le 19 juin 2008 afin de valider les résultats intermédiaires.

Le lancement d'une étude de prélocalisation des zones humides du bassin versant a été reporté en raison de l'impossibilité pour la CLE de statuer sur le cahier des charges avant la fin de l'année 2008 (attente d'un nouvel arrêté portant composition suite aux élections).

### 4. COMMUNICATION

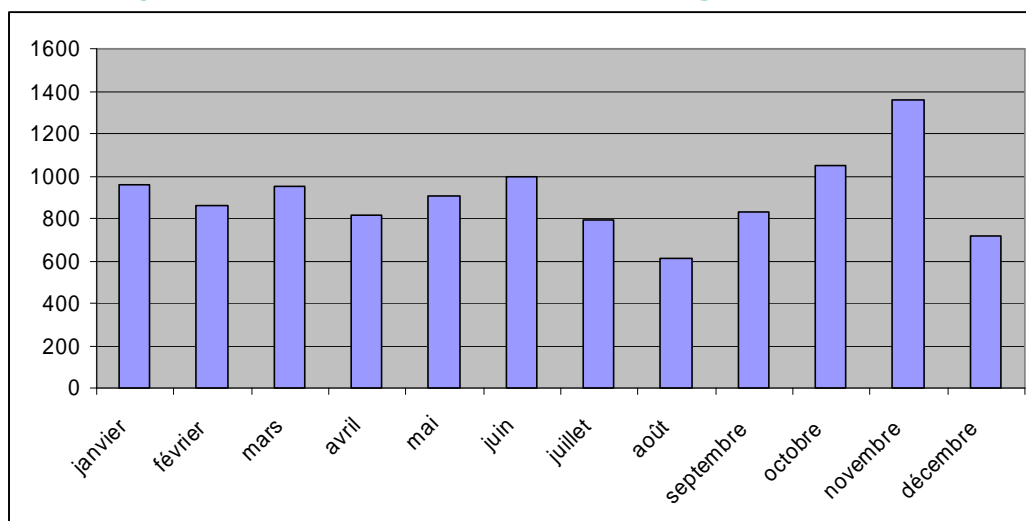
En 2008, plusieurs actions de communication ont été réalisées :

- la gestion du site Web du SAGE Allier aval :

Environ 10800 visiteurs différents ont été comptabilisés sur l'année 2008 sur le site avec en moyenne 900 visiteurs différents par mois. La fréquentation annuelle est trois fois supérieure à celle de 2006, année de lancement du site (3500 visiteurs)

La fréquentation par mois du site est présentée sur le graphique ci-dessous.

*Fréquentation mensuelle du site [www.sage-allieraval.com](http://www.sage-allieraval.com)*



- la publication de la lettre d'information du SAGE Allier aval n°3 en septembre 2008, diffusée à 1700 exemplaires, à destination des membres de la CLE, des collectivités du territoire (communes, EPCI, Conseils généraux...), et de tous les acteurs de l'eau du territoire (services de l'état, chambres consulaires, associations,...)

### 5. DEPENSES

Les dépenses liées à l'élaboration du SAGE se décomposent en 3 volets :

- un volet « Animation » 75 000 €
- un volet « Communication » 3000 €
- et un volet « Etudes » 52 000 €

Pour l'année 2008, les dépenses du SAGE s'élevaient à 130 000 € environ.

La participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est déterminante puisque celle-ci subventionne à hauteur de 50 % l'animation et les actions de communication menées dans le cadre de l'élaboration du SAGE. Les études sont quand à elles financées à hauteur de 60 %.

L'Etablissement Public Loire apporte les sommes restantes à travers les contributions de ses membres.

Pour le SAGE Allier aval, c'est la clef de financement de Naussac qui est utilisée (clef utilisée pour l'exploitation de la retenue de Naussac répartie en une clef technique à 90% et une clef de solidarité générale à 10%).